les Coligny des notes fort intéressantes et inédites sur un grand nombre de chansonniers, entre autres sur Charles Vincent, dont nous allons reproduire des couplets où l'esprit ne le cède en rien à la forme. Le trait est vif et le persiflage piquant.

LETTRE D'UN NOUVEAU CONSERVATEUR A UN ANCIEN SATISFAIT

Air de *Marianne*.

Mon opinion politique
N'est pas un mystère pour toi;
Elle fut toujours monarchique,
Chantant l'empereur et le roi.
Destin étrange!
Hélas! tout change!
Plus d'empereur ni de roi dans Paris!
Dois-je, par zèle,
Rester fidèle
A ce qui n'est maintenant que débris?

Non, je veux me montrer stoïque,
Jusqu'au bout servir mon pays...
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

Je vantais l'ancien ministère,
Soutien du pacte de Bordeaux:
Des traîtres le jettent par terre;
Mais moi, je lui tourne le dos...
Un autre arrive;
Il veut qu'on vive
En septennat! A deux mains j'y souscris.
Dois-je, par zèle,
Rester fidèle
A ce qui n'est maintenant que débris?

Non, je veux me montrer stoïque,
Jusqu'au bout servir mon pays...
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

Septennat! c'est un mot superbe,
Né des lèvres d'un immortel.
Ah! qu'il soit substantif ou verbe,
Personnel, neutre, impersonnel,
Je m'y rallie
Et suis Broglie;
Mais tous les deux succombent incompris!
Dois-je, par zèle,
Rester fidèle
A ce qui n'est maintenant que débris?

Non, je veux me montrer stoïque,
Jusqu'au bout servir mon pays...
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

Ne voyant pas même une ébauche
De ce qu'elle attend à bon droit,
La France réclame, et la gauche
Entraîne un peu du centre droit.
Mais, fait unique,
La république
N'a qu'une voix, et je reste indécis...
La voix m'appelle.
Chose nouvelle,
J'accepte un fait sans trop en être épris.

Il faut bien se montrer stoïque,
Jusqu'au bout servir son pays...
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

Aujourd'hui que plus d'un l'acclame,
Cette république d'hier,
Te l'avoûrai-je? au fond de l'âme,
D'être citoyen je suis fier!
Rompant la glace,
Si j'entre en place,
Ma foi, mon cher, n'en sois pas trop surpris.
Dois-je, par zèle,
Rester fidèle
A ce qui n'est maintenant que débris?

Non, je veux me montrer stoïque,
Jusqu'au bout servir mon pays...
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

Je sais que bien des gens vont dire
Que je suis un caméléon;
Que si demain trônait l'empire,
J'acclamerais Napoléon;
Qu'orléanisme,
Légitimisme,
S'ils revenaient, par moi seraient servis.
Oui, je l'avoue,
Et je me loue
De suivre ainsi tous les vœux du pays.

L'homme fort doit rester stoïque,
Eteindre en lui le parti pris!
Et voilà pourquoi je t'écris :
Vive la république!

En 1876, MM. Alfred Leconte et Sylvain Saint-Etienne voulurent ressusciter le journal la *Chanson française*, tel que l'avait conçu le pauvre Coligny. Le premier numéro parut le 15 septembre. Cette publication n'a duré qu'une année.

* **CHANTANT** adj. — *Flammes chantantes*, Becs de gaz enfermés dans des tubes de verre de longueur différente, qui produisent, par leurs vibrations, des sons distincts.

* **CHANTELLE**, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N. de Gannat, sur la rive gauche de la Bouble; pop. aggl., 1,649 hab. — pop. tot., 2,044 hab. Carderies de laine; commerce considérable de vin. « Ce bourg, dit M. Ad. Joanne, habité par les Romains, possédait une église dès le ve siècle; les ducs d'Aquitaine y bâtirent plus tard un château dont Pépin s'empara en 762. Cette forteresse, située sur un promontoire, mais au-dessous du bourg, devint l'arsenal du Bourbonnais sous le duc Louis II. Anne de France la décora avec magnificence et le connétable de Bourbon la rendit inexpugnable. Ce fut de là qu'il partit en 1523 pour porter ses services à Charles-Quint. François Ier fit aussitôt démanteler le château. »

* **CHANTENAY**, bourg de France (Loire-Inférieure), canton, arrond. et à 4 kilom. S.-O. de Nantes; pop. aggl., 3,354 hab. — pop. tot., 9,860 hab. Fabriques de noir animal, de conserves alimentaires; chantiers pour la construction et le radoub des navires; carrières de granit; récoltes de fruits et de légumes. « Ce bourg est situé en grande partie, dit M. Ad. Joanne, au point de départ et sur la crête du *Sillon de Bretagne*. On appelle ainsi un soulèvement granitique qui, de Nantes, se prolonge sans discontinuer jusqu'à l'embouchure de la Vilaine. »

CHANTENAY, bourg de France (Nièvre), canton et à 9 kilom. de Saint-Pierre-le-Moutier, arrond. et à 36 kilom. de Nevers, sur un plateau d'où l'on domine la vallée de l'Allier; pop. aggl., 599 hab. — pop. tot., 2,093 hab.

Chanteur florentin (LE), scène lyrique de MM. Alfred et Ernest Blau, musique de M. Duprato; représentée aux Fantaisies-Parisiennes le 29 novembre 1866. La scène se passe à Florence. La signora Sylvia reste froide et insensible au milieu des jeunes seigneurs qui forment sa cour. Survient un petit chanteur. Son improvisation touche le cœur de la belle, qui congédie son brillant entourage et lui préfère la société du chanteur florentin. Sur ce canevas léger, M. Duprato a écrit une musique agréable et instrumentée avec beaucoup de délicatesse. On a remarqué une villanelle à trois voix. Chanté par Engel et Mmes Geraizer, Bonelli, Rigault, Eléonore Peyret et Arnaud.

* **CHANTIER** s. m. — Levée de terre sur laquelle on circule, dans les parcs d'huîtres.

* **CHANTILLY**, petite ville de France (Oise), canton et à 8 kilom. de Creil, arrond. et à 8 kilom. de Senlis, sur la rive droite de la Nonette; pop. aggl., 3,335 hab. — pop. tot., 3,478 hab.

* **CHANTONNAY**, ville de France (Vendée), ch.-l. de canton, arrond. et à 31 kilom. de La Roche-sur-Yon; pop. aggl., 1,454 hab. — pop. tot., 3,382 hab. « Pendant les guerres de la Vendée, dit M. Ad. Joanne, 6,000 républicains, que commandait Lecomte, y furent presque anéantis par les Vendéens, sous les ordres du général d'Elbée; mais les vainqueurs laissèrent eux-mêmes 3,000 hommes sur le champ de bataille. »

CHANTRE (Ernest), savant français, né à Lyon en 1843. Il s'est occupé d'une façon toute particulière d'études géologiques et archéologiques, et il a été attaché au muséum de Lyon. M. Chantre est membre de la Société géologique de France. Il a assisté à plusieurs congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. On lui doit les ouvrages suivants : *Etudes paléoethnologiques* ou *Recherches géologico-archéologiques sur l'industrie et les mœurs de l'homme des temps antéhistoriques dans le nord du Dauphiné et les environs de Lyon* (1867, in-4o); *Nouvelles études paléo-ethnologiques* (1868, in-4o); *Découverte d'un trésor de l'âge de bronze à Réalou* (1872, in-4o); *Projet d'une légende internationale pour les cartes archéologiques préhistoriques* (1874, in-8o); les *Palafittes* ou *Constructions lacustres du lac de Paladru, près Voiron* (Isère) [1871, in-8o], réédité en 1875; *l'Age de la pierre et l'âge du bronze en Troade et en Grèce* (1875, in-8o), etc.

CHANTREUIL (Gustave), médecin français, né à Cateau-Cambrésis (Nord) en 1841. Il a fait ses études médicales à Paris, où il a été interne des hôpitaux. Reçu docteur en 1869, M. Chantreuil fut attaché comme chef de clinique d'accouchement à la Faculté. En 1875, il a passé son agrégation, et il est devenu professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris. Outre des articles publiés dans les *Archives générales de médecine*, on doit au docteur Chantreuil : *Etudes sur les déformations du bassin chez les cyphotiques, au point de vue de l'accouchement* (1869, in-8o); *Etude sur quelques points d'hygiène hospitalière* (1869, in-8o); *Du cancer de l'utérus, au point de vue de la conception, de la grossesse et de l'accouchement* (1872, in-8o); *Des applications de l'histologie à l'obstétrique* (1872, in-8o); *Des dispositions du cordon (la procidence exceptée) qui peuvent troubler la marche régulière de la grossesse et de l'accouchement* (1875, in-8o), etc. En outre, il a publié la *Clinique d'accouchement* du docteur Guéniot et donné une traduction annotée de la *Clinique obstétricale et gynécologique* du docteur anglais James Simpson.

* **CHANU**, bourg de France (Orne), canton et à 6 kilom. de Tinchebrai, arrond. et à 17 kilom. N. de Domfront; pop. aggl., 617 hab. — pop. tot., 2,472 hab. Fabrique de coutils.

CHANVENON s. m. (chan-ve-non). Un des noms du chanvre.

CHANVRARD s. m. (chan-vrar). Bot. Plante de la Virginie.

CHANZY (Antoine-Eugène-Alfred), général et sénateur français, né à Nouart (Ardennes) en 1822. Engagé volontaire à seize ans dans la marine, il passa ensuite dans l'artillerie, puis subit les examens de l'Ecole de Saint-Cyr et fut admis en 1840. A sa sortie, il fut incorporé comme sous-lieutenant dans le régiment de zouaves que commandait Cavaignac, passa rapidement lieutenant, puis capitaine et, décidé à rester en Algérie, se fit nommer chef du bureau arabe à Tlemcen. Il avait étudié avec soin la langue et les mœurs des indigènes, et, dans ses fonctions administratives, il sut se concilier l'estime des Arabes, aussi bien que celle des Européens. Il fit, de plus, la plupart des campagnes qui, de 1843 à 1859, jetèrent quelque lustre sur notre armée d'Afrique. Promu chef de bataillon en 1859, il fit la campagne d'Italie et prit part, l'année suivante, à l'expédition de Syrie comme lieutenant-colonel du 71e de ligne; il fut ensuite chargé d'affaires en Syrie, après le départ du général de Beaufort, puis vint avec son régiment faire partie du corps d'occupation à Rome. Nommé colonel du 48e de ligne en 1864, il revint en Afrique, reçut le commandement de la subdivision de Sidi-bel-Abbès et devint général de brigade en 1868; il prit part alors à quelques expéditions et ne revint en France qu'après les premiers désastres de la guerre franco-allemande; on croit que le maréchal Lebœuf et le gouvernement impérial le tenaient systématiquement à l'écart. Le gouvernement de la Défense nationale se hâta de l'appeler; il fut nommé général de division le 22 octobre et placé quelques jours après à la tête du 16e corps, qui prit une part brillante, le 9 novembre, à la victoire de Coulmiers. Le 1er décembre, dans la série de combats qui se livrèrent autour d'Orléans, le corps du général Chanzy remporta à Patay un avantage marqué sur les Allemands, et quand l'armée française se trouva coupée en deux par les habiles manœuvres du prince Frédéric-Charles, le général reçut le commandement en chef de la 2e armée de la Loire. Avec les débris de l'armée, formée en grande partie de recrues, il tint pied de la façon la plus énergique contre les masses prussiennes, si savamment organisées, et durant deux mois soutint, au cœur de l'hiver, la lutte la plus héroïque. En présence de trois corps d'armée qui le harcelaient de toutes parts et ne lui laissaient aucun repos, ceux du général bavarois Von der Thann, le vaincu de Coulmiers, du duc de Mecklembourg et du prince Frédéric-Charles, il fit face de tous côtés et parfois arrêta avec succès le mouvement offensif des Allemands, notamment aux combats de Beaugency, de Josnes, de Marchenoir, d'Origny. Dans ces marches, où il ne cédait que pied à pied devant des forces bien supérieures et sans trop s'écarter de Paris, qui restait toujours l'objectif du gouvernement de la Défense nationale, il fit preuve d'une ténacité remarquable et de talents militaires de premier ordre. Quand tout semblait désespéré, il continuait la résistance et obligeait les Allemands à mettre en ligne contre lui jusqu'à 180,000 hommes pour le forcer à reculer. Il soutint à diverses reprises, le 15 décembre à Vendôme, le 27 à Montoire et le 11 janvier au Mans, l'effort de toutes les troupes allemandes, et les avantages qu'il remportait de temps en temps permettaient de bien augurer de la lutte lorsqu'une panique des mobilisés, dans la nuit du 11 au 12 janvier, changea en déroute l'attitude jusqu'alors si résolue de son armée; cet accident lui fit perdre la ligne de la Sarthe, excellente position stratégique, où il espérait retenir longtemps l'ennemi, l'user en rencontres partielles et attendre ainsi que de nouvelles forces se fussent organisées en arrière. Pendant que le gros de l'armée se repliait derrière la Mayenne, autour de Laval, et reformait ses régiments déjà si endommagés, le général Chanzy ramenait au feu, pour masquer cette retraite, le 16e corps, que commandait l'amiral Jauréguiberry, et soutenait durant six jours, autour du Mans, une lutte acharnée; il empêcha ainsi que la déroute ne se changeât en un désastre irréparable. C'est à Laval, où il réorganisait encore une fois l'armée, que vint le surprendre l'armistice; il s'apprêtait à reprendre l'offensive et ne croyait pas que tout fût désespéré. Appelé à Paris par le gouvernement, pour rendre compte des opérations qu'il projetait et des ressources sur lesquelles on pouvait encore s'appuyer, il ne parvint pas à convaincre les partisans de la paix. Au scrutin du 8 février, il obtint 60,000 voix à Paris, sans être élu; mais il fut nommé représentant des Ardennes, le second sur six, par 44,225 suffrages. A l'Assemblée de Bordeaux, il fut du petit nombre des députés qui se prononcèrent pour la continuation de la lutte et votèrent contre les préliminaires de paix.

Les campagnes de la seconde armée de la Loire, en relevant l'honneur du drapeau français, avaient placé le général Chanzy au premier rang de nos hommes militaires; aussi fut-il très-surpris d'être arrêté, le soir du 18 mars, au nom du Comité central, comme il descendait de wagon à la gare d'Orléans, en se rendant de Bordeaux à Versailles. Son arrivée avait été signalée et peu s'en fallut qu'il ne partageât le sort des généraux Lecomte et Clément Thomas. Emprisonné d'abord dans la mairie de la Barrière d'Italie avec deux compagnons de voyage, le général de Langourian et M. Turquet, député, il fut heureusement protégé par Léo Meillet, futur membre de la Commune, qui fit tenir la foule en respect jusqu'à ce que les captifs eussent été transférés au 9e secteur, puis à la prison de la Santé. Il fallut huit jours de pourparlers avant que le Comité central se décidât à lâcher sa proie; liberté fut enfin rendue au général, à condition qu'il s'engagerait sur l'honneur à ne pas combattre pour Versailles.

A l'Assemblée, le général Chanzy siégea au centre gauche, qui le nomma son président le 8 mai 1872, par 40 voix sur 66 votants. Il s'est surtout occupé de la réorganisation militaire, a fait partie de la commission de recrutement et a été rapporteur de la loi sur la dissolution des gardes nationales; un de ses projets concernant la réorganisation de l'armée a été inséré à l'*Officiel;* mais son œuvre la plus considérable est l'histoire de son commandement en chef durant la guerre; il l'a publiée sous le titre de : la *Deuxième armée de la Loire* (1871, in-8o). C'est un ouvrage d'un grand intérêt et qui est parvenu rapidement à sa quatrième édition.

En 1872, le général Chanzy fut promu au commandement en chef du 7e corps d'armée, dont le chef-lieu est à Tours; l'année suivante, il fut nommé gouverneur de l'Algérie, poste qu'il occupe encore actuellement. A la Chambre, le général s'était prononcé pour la levée immédiate de l'état de siége en Algérie, et, malgré l'opposition du cabinet, il l'avait obtenue; mais en 1874, il crut devoir remettre en état de siége la ville d'Alger, et cette mesure, prise surtout contre les journaux républicains, causa une sensation pénible. Aux élections sénatoriales de décembre 1875, il a été élu sénateur inamovible, le vingtième, au second tour de scrutin.

Chanzy (PORTRAIT DU GÉNÉRAL), tableau de Henner. Le général est représenté en pied, debout et de face, en tenue de campagne: veste fourrée d'astrakan, bottes molles et képi. Il appuie la main gauche sur la poignée de son sabre, et, de la main droite qui est pendante, il tient un cigare. Le visage, comme l'attitude, a une expression franche et mâle, résolue et à la fois familière. La barbiche et les moustaches, effilées et pointues, sont blondes.

Ce portrait, qui a paru au Salon de 1873, a été beaucoup admiré. « Le portrait du général Chanzy, a dit M. Charles Clément, est l'un des meilleurs morceaux de l'Exposition. La figure, bien campée et d'aplomb, se détache sur un fond uni d'un bleu verdâtre. Nulle ostentation, rien de soldatesque ni d'affecté dans l'attitude, qui est parfaitement simple et d'une extrême vérité. Le peintre ne s'est préoccupé que de son modèle, et il a fait un portrait franc, robuste, raisonnable. La tête, énergique et intelligente, est modelée par larges plans. Le dessin de l'ensemble est cherché, voulu, nettement écrit. L'exécution, large, grasse, souple, rappelle les meilleurs ouvrages de l'artiste, et, comme à l'ordinaire, la couleur est agréable et puissante. » M. Paul Mantz a particulièrement insisté sur les mérites de la coloration : « Avec les rouges assez vifs du képi et du pantalon, le noir mat de la veste aux fourrures d'astrakan et le noir brillanté des bottes molles, M. Henner a fait jouer un fond bleuâtre: l'accord dégagé de ces tons divers compose une excellente harmonie. »

CHAON, un des fils de Priam. Son frère Hélénus, l'ayant tué par mégarde à la chasse, donna son nom à une contrée de l'Epire, la Chaonie.

CHAONIEN, ENNE adj. et s. (ka-o-ni-ain, è-ne — rad. *Chaonie*). Qui est de la Chaonie; qui se rapporte à ce pays.

* **CHAO-PHA-MONGKOUT**, roi de Siam. — Il est mort le 1er octobre 1868. C'était, dit-on, un prince très-instruit, très-versé dans les langues et qui avait un goût très-prononcé pour les sciences, notamment pour l'astronomie. Ayant voulu suivre une commission scientifique française, qui était allée observer, près de Saïgon, l'éclipse de soleil du 18 août 1868, il fut atteint de la fièvre et de la dyssenterie sous un climat malsain, et fut emporté par ces maladies. Il eut pour successeur son jeune fils, Chao-Pha-Chulalonkorn.

CHAO-PHA-CHULALONKORN (Somdetch-Phra-Paramendr), roi de Siam, né le 27 septembre 1853. Il est fils de Chao-Pha-Mongkout, à qui il a succédé le 1er octobre 1868, à l'âge de quinze ans. Il fut proclamé par le peuple premier roi, et il désigna pour être second roi son cousin, Krom-Mun-Pawar (25 novembre 1868). Trop jeune encore pour gouverner, Chao-Pha-Chulalonkorn fut assisté par un conseil de régence, et le ministre de la guerre, Chao-Pha-Stri-Sury-Wougse, prit la direction des affaires. Sous le règne du nouveau roi, rien ne fut changé à la politique de son père, politique très-sage, inspirée par des idées réformatrices, et qui avait à la fois pour objet d'améliorer l'état matériel du royaume et d'entretenir des relations pacifiques avec les étrangers. Au commencement de 1875, le roi Chao-Pha-Chulalonkorn fit arrêter le ministre des finances, qui avait détourné des caisses de l'Etat une vingtaine de millions. Le second roi, Krom-Mun-Pawar, compromis dans ce détournement, et redoutant d'être arrêté, alla demander un asile au consul anglais de Bankok. Pour éviter des complications, Chao-Pha-Chulalonkorn maintint son cousin, le second roi, dans ses honneurs et dignités, mais il se chargea désormais d'avoir la haute main dans les affaires relatives aux questions de dépense et d'augmentation. Le jeune roi a introduit diverses réformes. Il a défendu à ses sujets de ramper devant lui, suivant une antique coutume; il a décrété la formation d'une Assemblée législative, et il a porté une loi par laquelle il a aboli l'esclavage. Toutefois, pour que cette réforme ne froissât pas trop les intérêts des possesseurs d'esclaves, il a déclaré seulement libres les enfants nés de parents esclaves depuis le 12 avril 1868, lorsqu'ils auront atteint leur vingt et unième année.

CHA-OUAW s. m. (cha-ouav). Nom chinois du camellia.

* **CHAOURCE**, bourg de France (Aube), chef-lieu de canton, arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Bar-sur-Seine, aux sources de l'Armance; pop. aggl., 978 hab. — pop. tot., 1,546 hab.

CHAPARDAGE s. m. (cha-par-da-je). Argot. Maraudage : *Il écrivait l'autre jour à un officier anglais une lettre dans laquelle lui, qui a livré notre patrie au viol, à l'incendie, au* CHAPARDAGE *et aux canons Krupp, il la plaignait bêtement d'être tombée dans l'anarchie.* (Henri Rochefort.)

* **CHAPAREILLAN**, bourg de France (Isère), canton et à 14 kilom. du Touvet, arrond. et à 41 kilom. N.-E. de Grenoble, près de la rive droite de l'Isère; pop. aggl., 977 hab. — pop. tot., 2,487 hab.

* **CHAPDES-BEAUFORT**, bourg de France (Puy-de-Dôme), cant. et à 10 kilom. de Pontgibaud, arrond. et à 20 kilom. O. de Riom; pop. aggl., 520 hab. — pop. tot., 2,422 hab. La fondation de ce bourg remonte à l'an 1219. On voit sur son territoire les ruines de la chartreuse du Port-Sainte-Marie. Mine de plomb inexploitée.

* **CHAPE** s. f. — Comm. Matière textile, faite avec les frisons et la bourre de soie.

* **CHAPEAU** s. m. — **Encycl.** On trouve de nouveaux détails à l'article CHAPELLERIE.

CHAPEAU-ROUX s. m. (cha-po-rou). Ornith. Espèce de gros-bec.

CHAPELGORRI s. m. (cha-pèl-gor-ri). Soldat de certains corps espagnols, qui porte un chapeau ou béret de couleur rouge.

* **CHAPELLE** s. f. — *Faire chapelle*, Se dit d'une femme qui, en se tenant devant le feu, lève ses jupes jusqu'aux genoux.

Chapelle expiatoire de Louis XVI. Ce monument est situé rue de l'Arcade et a été mis à découvert par le percement du boulevard Haussmann. Il a été élevé sous la Restauration, sur l'emplacement présumé de la fosse qui avait contenu les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Le roi et la reine, après leur exécution, avaient été inhumés, avec une foule d'autres victimes de la Révolution, dans le cimetière de la Madeleine, mais des précautions avaient été prises pour que les corps ne pussent être exhumés ou même se conserver longtemps intacts. On avait creusé pour Louis XVI une fosse profonde, dans laquelle fut étendu un lit de chaux vive; un autre lit de chaux fut placé au-dessus et autour du cercueil. D'après le dire de témoins oculaires, interrogés sous la Restauration, cette fosse se trouvait dans la partie du cimetière longeant alors la rue d'Anjou; celle de Marie-Antoinette était un peu plus bas. Lorsque le cimetière de la Madeleine fut fermé, sous le Directoire, puis désaffecté, comme on dit en style administratif, et ses terrains mis en vente par adjudication, un avocat, M. Desclozeaux, acheta la portion bordant la rue d'Anjou, la conserva en jardin et fit des plantations sur l'emplacement présumé des fosses royales. Au retour des Bourbons, il offrit à Louis XVIII de céder à l'Etat sa propriété, et des recherches furent faites, en présence des plus hauts dignitaires de la cour, du chancelier de France, marquis d'Ambray, etc., en même temps qu'une enquête était ouverte pour arriver à retrouver les restes du roi et de la reine. Tous les témoins s'accordèrent pour reconnaître dans l'emplacement désigné par M. Desclozeaux, et qu'il avait entouré de gazon et d'arbustes, les deux fosses royales. Tout le monde se trompait pourtant, car de larges tranchées ouvertes sur ces indications ne firent rien retrouver; mais, en les poursuivant en tous sens, on finit par découvrir des débris de cercueil, des traces de chaux, quelques fragments de squelette et une jarretière qui fut reconnue comme ayant appartenu à Marie-Antoinette; en creusant plus près des anciens murs du cimetière, une grande fosse, où se trouvait encore un véritable amas de chaux, donna lieu de penser qu'on avait découvert l'emplacement où Louis XVI avait été inhumé, et les débris, en minime quantité, que la pioche des terrassiers amena au jour furent pieusement recueillis. Ces restes, rassemblés dans deux cercueils, ont été portés en grande pompe à Saint-Denis en 1815. L'année suivante, Louis XVIII décida qu'un monument commémoratif, dit *Chapelle expiatoire*, serait élevé aux frais de l'Etat sur cette partie de l'ancien cimetière de la Madeleine. Ce monument ne fut achevé qu'en 1826, sur les plans des architectes Fontaine et Lebas; il a coûté environ 2 millions. Au point de vue artistique, il a un aspect funèbre tout à fait en rapport avec sa destination. C'est une construction d'une élévation médiocre, en marbre noir et gris sombre, affectant la forme d'un grand catafalque, décorée de deux groupes en marbre, *Louis XVI*, par Bosio, *Marie-Antoinette*, par Cortot. Il est tout entier enveloppé de cyprès, isolé par des allées sur les deux côtés et par une avenue au devant. Au-dessus de la porte d'entrée, qui fait face à la rue de l'Arcade, se lit cette inscription : LE ROI LOUIS XVIII A ÉLEVÉ CE MONUMENT POUR CONSACRER LE LIEU OÙ LES DÉPOUILLES MORTELLES DU ROI LOUIS XVI ET DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE, TRANSFÉRÉES LE 21 JANVIER 1815 DANS LA SÉPULTURE ROYALE DE SAINT-DENIS, ONT REPOSÉ PENDANT VINGT ET UN ANS; IL A ÉTÉ ACHEVÉ LA DEUXIÈME ANNÉE DU RÈGNE DU ROI CHARLES X, L'AN DE GRÂCE 1826. A l'intérieur, au centre du monument, est une chapelle, au-dessous de laquelle s'étend une crypte; un autel a été placé dans cette crypte, à l'endroit où était la fosse présumée de Louis XVI. Le boulevard Haussmann, en bordure duquel se trouve aujourd'hui la Chapelle expiatoire, lui a fait perdre le caractère de funèbre solitude qu'elle avait primitivement.

Sous la Commune, il fut question de démolir cette chapelle, comme étant une insulte à la justice révolutionnaire. Un arrêté du 6 mai 1871 portait : « Le comité de Salut public, considérant que l'immeuble connu sous le nom de Chapelle expiatoire de Louis XVI est une insulte permanente à la première Révolution et une protestation perpétuelle de la réaction contre la justice du peuple, arrête :

« Article 1er. La chapelle dite expiatoire de Louis XVI sera détruite.

« Art. 2. Les matériaux en seront vendus aux enchères publiques, au profit de l'administration des domaines.

« Art. 3. Le directeur des domaines fera procéder dans les huit jours à l'exécution du présent arrêté. »

On ne commença toutefois que le 20 mai l'œuvre de destruction, par l'enlèvement des chaînes tendues autour du monument. Le lendemain, l'armée de Versailles entrait dans Paris.

CHAPELLE-AGNON (LA), bourg de France (Puy-de-Dôme), cant., et à 6 kilom. de Cunlhat, arrond. et à 16 kilom. d'Ambert, dans les montagnes; pop. aggl., 146 hab. — pop. tot., 2,634 hab.

CHAPELLE-AUX-BOIS (LA), bourg de France (Vosges), cant. et à 6 kilom. de Xertigny, arrond. et à 23 kilom. d'Epinal; pop. aggl., 1,175 hab. — pop. tot., 2,494 hab.

CHAPELLE-BASSE-MER (LA), bourg de France (Loire-Inférieure), cant. et à 4 kilom. du Loroux, arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Nantes, entre la Divate et la rive gauche de la Loire; pop. aggl., 705 hab. — pop. tot., 3,326 hab. Tombelle près de la Divate.

* **CHAPELLE-D'ANGILLON**, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. O. de Sancerre; pop. aggl., 679 hab. — pop. tot., 847 hab.

CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES, bourg de France (Nord), cant. et à 1 kilom. d'Armentières, arrond. et à 16 kilom. de Lille; 3,154 hab.

* **CHAPELLE-DE-GUINCHAY** (LA), bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S. de Mâcon, près de la Saône; pop. aggl., 266 hab. — pop. tot., 2,136 hab.

* **CHAPELLE-DES-MARAIS** (LA), bourg de France (Loire-Inférieure), cant. et à 6 kilom. d'Herbignac, arrond. de Saint-Nazaire; pop. aggl., 319 hab. — pop. tot., 2,092 hab. Son territoire est inondé chaque hiver.

* **CHAPELLE-EN-VERCORS** (LA), bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N. de Die, au bas du plateau de Vercors; pop. aggl., 377 hab. — pop. tot., 1,279 hab. Au temps des Romains, ce bourg était une ville des *Nestacomicores*.

* **CHAPELLE-LA-REINE** (LA), bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. O. de Fontainebleau; pop. aggl., 608 hab. — pop. tot., 757 hab. Eglise du xve siècle, classée parmi les monuments historiques.

* **CHAPELLE-MOCHE** (LA), bourg de France (Orne), cant. et à 3 kilom. de Juvigni-sous-Andaine, arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Domfront; pop. aggl., 571 hab. — pop. tot., 2,169 hab.

* **CHAPELLE-SUR-ERDRE**, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N. de Nantes; pop. aggl., 252 hab. — pop. tot., 2,610 hab. Sur son territoire, on remarque un châtaignier de 12 mèt. de circonférence et le château de la Gâcherie.

* **CHAPELLE-SUR-LOIRE** (LA), bourg de France (Indre-et-Loire), cant. et à 10 kilom. de Bourgueil, arrond. et à 17 kilom. de Chinon; pop. aggl., 299 hab. — pop. tot., 2,583 hab. Lors de l'inondation de la Loire en 1856, ce bourg a été presque entièrement détruit.

CHAPER (Camille-Eugène), officier et homme politique français, né à Grenoble en 1827. Elève de l'Ecole polytechnique (1845-1847), il passa ensuite à l'Ecole d'application de Metz, devint lieutenant du génie en 1849, capitaine en 1852, prit part à la guerre d'Orient (1854-1855), pendant laquelle il fut décoré, et se démit de son grade en 1857. M. Chaper se tourna alors vers l'industrie, et il exploita les mines d'anthracite de la Mure. Il était membre du conseil général de l'Isère depuis 1865, lorsque, après nos premières défaites en août 1870, il demanda à rentrer dans l'armée. Il servit comme capitaine du génie à Paris pendant le siége, fut nommé officier de la Légion d'honneur en 1871 et fut élu, le 8 février suivant, député de l'Isère à l'Assemblée nationale par 52,075 voix. M. Chaper alla siéger au centre droit dans les rangs des adversaires de la République. Il vota pour les préliminaires de paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil de la famille des Bourbons, contre le retour de l'Assemblée à Paris, devint secrétaire de la commission de réorganisation de l'armée, fut chargé de faire des rapports sur les délibérations et sur les actes militaires du gouvernement de la Défense nationale. Le 24 mai 1873, il contribua au renversement de M. Thiers, puis il s'associa par ses votes à tous les actes de réaction effrénée du gouvernement de combat. Après l'échec des tentatives de restauration, M. Chaper vota le septennat. Il continua à soutenir la politique déplorable du cabinet de Broglie et de ceux qui le suivirent jusqu'à la dissolution de l'Assemblée, se prononça pour le maintien de l'état de siége, pour la loi contre les maires, contre les propositions Périer et Maleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Aux élections du 20 février 1876, il posa sans succès sa candidature à la Chambre des députés dans l'Isère, et il est rentré depuis lors dans la vie privée.

CHAPERONNIER, IÈRE s. (cha-pe-ro-nié, iè-re — rad. *chaperon*). Celui, celle qui fait des chaperons.

* **CHAPITRE** s. m. — **Encycl.** *Chapitre de Saint-Denis*. Un décret daté du 23 juin 1873 a organisé ce *chapitre* de la manière suivante :

Le *chapitre* est composé d'un primicier, de chanoines-évêques ou du premier ordre et de chanoines-prêtres ou du second ordre.

Chacun de ces ordres comptera au plus douze chanoines.

Les membres du *chapitre* sont nommés par le président de la République, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

Les chanoines du premier ordre sont choisis exclusivement parmi les archevêques et évêques des diocèses de la France ou de ses colonies, dont la démission aura été régulièrement acceptée.

Les chanoines du second ordre sont choisis parmi les anciens aumôniers des armées de terre ou de mer et des établissements publics, ayant au moins dix années d'exercice de leurs fonctions.

Le primicier est choisi parmi les chanoines du premier ordre ou les archevêques et évêques en fonction.

Le traitement des chanoines-évêques ou du premier ordre est fixé à 10,000 francs.

Le traitement et les droits de présence des chanoines-prêtres ou du second ordre sont fixés à 4,000 francs.

La Chambre des députés, vers la fin de novembre 1876, vota, dans la discussion du budget, une disposition portant qu'à l'avenir les vacances qui se produiraient parmi les chanoines de Saint-Denis ne donneraient plus lieu à la nomination de nouveaux chanoines, ce qui devait amener, dans un temps peu éloigné, la suppression du *chapitre*. Mais le mois suivant, lorsque le Sénat fut appelé à son tour à discuter le budget, il rejeta la disposition votée par la Chambre, qui ne l'a point rétablie quand les changements introduits par le Sénat furent soumis, quelques jours après, à son vote définitif.

* **CHAPLIN** (Charles-Josuah), peintre contemporain. — Depuis 1865, cet habile artiste a continué à exposer des œuvres pleines de séduction et de charme et du plus frais coloris. Nous citerons de lui : *Un rêve*, panneau pour l'hôtel Demidoff (1866); *Sed modo fonte suo formosos perluit artus*, les *Perruches* (1867); les *Premiers liens*, la *Mandoline*, aquarelle (1869); *l'Enfant*, *Jeune fille tenant un plateau* (1870); *Haydée* (1873); *Roses de mai*, la *Lyre brisée* (1875); *Jours heureux* (1876), et de nombreux portraits de femmes. Citons encore de lui quelques belles eaux-fortes : les *Bulles de savon*, le *Bain* (1865); les *Vierges folles*, d'après Bida (1868); le *Lever* (1875); portrait du duc d'*Audiffret-Pasquier* (1877). M. Chaplin a été décoré de la Légion d'honneur en 1865.

CHAPMAN, baie d'Afrique, sur la côte S.-O. de la colonie anglaise du Cap, à 16 kilom. S.-S.-O. de Cape-Town.

* **CHAPTES (SAINT-)**, bourg de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. d'Uzès, sur la rive gauche du Gardon; pop. aggl., 733 hab. — pop. tot., 873 hab.

CHAPTIE s. f. (cha-ptî). Ornith. Genre d'oiseaux, rapporté avec doute à la famille des drongos, et dont l'espèce type paraît être identique avec le drongo bronzé.

* **CHAPU** (Henri-Michel-Antoine), sculpteur français. — En 1867, il exécuta les *Cariatides* de la nef des machines au palais de l'Exposition universelle, et il exposa au Salon deux médaillons en bronze. Depuis cette époque, M. Chapu a envoyé aux Expositions : un médaillon en bronze de *Jeanne Darc*, pour Melun, et un buste en bronze (1868); le buste en marbre du comte *Duchâtel* et le buste en bronze du docteur *Civiale* (1869); *Jeanne Darc à Domrémy* (1870), qui reparut, en marbre, au Salon de 1872 avec *Clytie métamorphosée en tournesol*, également en marbre. Cette *Jeanne Darc*, très-remarquable, obtint les éloges unanimes des critiques d'art. M. Chapu y avait fait preuve d'un talent fin, distingué et de grandes qualités de style. Aux salons de 1873 et 1874, il exposa de très-beaux bustes du comte *de Montalembert*, de l'abbé *Bruyère*, de *Vitet*, de *Mlle Sebille*. Au Salon de 1875 parut, avec un médaillon en bronze de *M. Questel*, son œuvre capitale, la *Jeunesse*, statue en marbre, destinée au monument élevé dans une cour de l'Ecole des beaux-arts en l'honneur de Henri Regnault et des artistes morts pendant la guerre de 1870-1871. Cette statue d'une rare beauté, drapée d'une façon exquise, eut les honneurs du Salon et valut à M. Chapu la grande médaille d'honneur. Nous citerons encore de lui : un buste plein de vie d'*Alexandre Dumas*, père (1876); la *Pensée*, statue en plâtre; la statue en marbre de *Berryer* (1877), et la *Cantate*, statue pour le nouvel Opéra. M. Chapu, qui occupe aujourd'hui un des premiers rangs parmi les sculpteurs vivants, a obtenu des médailles en 1863, 1865 et 1866. Chevalier de la Légion d'honneur en 1867, il a été promu officier en 1872.

CHAPUCIER s. m. (cha-pu-sié). Celui qui avait soin des chapes, dans certains chapitres.

CHAPUIS (Grégoire-Joseph), médecin et homme politique belge, né à Verviers en 1761, décapité dans la même ville le 2 janvier 1794. Attaché d'abord comme aide-chirurgien au régiment de dragons de Matha, Chapuis obtint l'autorisation de se rendre à Paris, où il compléta ses études médicales. Après la révolution qui éclata dans l'évêché de Liége en 1789, Chapuis devint officier municipal à Verviers et se montra un chaud partisan de la sécularisation et des idées nouvelles. A la suite de la retraite de l'armée française sous les ordres de Dumouriez, la réaction prit le dessus. Chapuis, forcé de quitter sa ville natale, dut se cacher pour échapper aux fureurs des partisans de l'évêque de Liége. Son domicile ayant été découvert, on le conduisit à Liége, où il fut jeté en prison, et il se vit condamné le 30 décembre 1793 à « avoir la tête tranchée des épaules, pour l'exemple d'autres. » Conduit enchaîné à Verviers, l'infortuné patriote fut amené le 2 janvier 1794 sur la place des Récollets et livré au bourreau. Celui-ci, n'ayant pu parvenir à lui trancher la tête après l'avoir frappé de sept coups de hache, finit par la lui scier. Cet horrible supplice produisit la plus profonde impression dans la population. Les Liégeois se débarrassèrent peu après de leur évêque, élevèrent sur l'endroit du supplice de Chapuis un cénotaphe et donnèrent à la place des Récollets le nom de place du Martyr.

CHAPUIS (Honoré), peintre français, né à Arlay (Jura) en 1817. Il était employé depuis huit ans dans l'usine de Baudin (Jura), lorsqu'il se rendit en 1839 à Paris, où il prit des leçons de Brune et de Gigoux de 1839 à 1844. En 1850, il est devenu professeur à l'école municipale de dessin de Besançon. M. Chapuis s'est adonné à la peinture de genre et au paysage. Parmi les tableaux qu'il a exposés, nous citerons : *Souvenir du pays*, *Nature morte* (1857); *Marchande ambulante* (1859); *Retour des glaneuses*, *Chaumière de Bresse* (1864); *Moisson du pauvre*, *Bords de la Bienne* (1865); *Jeune fermière* (1866); *Chute des feuilles* (1868); *Vendanges dans le Jura*, *Portrait de Mlle M. C.* (1869). Il a exposé depuis quelques portraits.

* **CHAPUS** (Eugène), littérateur. — Il était né, non à Paris, mais à La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 12 novembre 1802. Il mourut à Paris en 1877. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : les *Soirées de Chantilly* (1855, in-16); *De Paris à Dieppe* (1856, in-16); *De Paris au Havre* (1856, in-16); *Annuaire du sport en France* (1856, in-18); *Haltes de chasse* (1859, in-12); *De Paris à Rouen et au Havre* (1862, in-12); *Manuel de l'homme et de la femme comme il faut* (1862, 5e édit., in-12); *Epsom, Chantilly, Bade* (1865, in-12), sous le pseudonyme **Hiéron**.

CHAPUY (Marguerite), cantatrice française, née en 1850, d'une famille d'artistes dramatiques. Guidée par sa mère, qui parcourait la province, et ayant son père danseur à l'Opéra, elle était déjà formée pour le théâtre quand elle entra au Conservatoire, où elle suivit la classe de Régnier. Elle obtint au concours de 1869 le second prix de comédie. Cette même année, elle débuta au Vaudeville par le rôle de Marthe de la *Soupe aux choux*, puis elle joua dans la *Fièvre du jour* et *l'Héritage de M. Plumet*. Elle plut au public par son visage régulier, ses beaux yeux, sa voix sympathique, par une grande distinction et beaucoup de naturel dans le jeu. La fermeture de tous les théâtres en août 1870 la rendit à la vie privée. Après le siége, comme elle était excellente musicienne, elle se perfectionna dans le chant et, abandonnant la comédie de

genre, elle débuta à l'Opéra-Comique au mois de septembre 1872, dans le rôle d'Haydée. Peu après elle aborda le rôle d'Isabelle du *Pré-aux-Clercs*, et cette tentative hardie, après Mme Carvalho, qui venait de chanter ce rôle, fut couronnée de succès. Elle détailla avec infiniment de goût la romance si connue : *Rendez-moi ma patrie*, et enleva l'andante du grand air, au second acte, ainsi que le trio : *Vous me direz avec cesse*, au milieu des plus vifs applaudissements. Devenue, en 1873 et en 1874, la plus brillante pensionnaire de l'Opéra-Comique, elle rappela souvent Mme Faure-Lefebvre, en interprétant d'une façon charmante Marie de la *Fille du régiment*, Rose Friquet des *Dragons de Villars*, Jeannette de *Joconde*, Charlotte de l'*Ambassadrice*. Un plus grand succès attendait encore Mlle Chapuy dans les *Noces de Jeannette* et surtout dans Angèle du *Domino noir*. « La cantatrice a donné là, dit un critique, la mesure exacte de son talent. Distinguée dans sa personne, dans le jeu, dans le chant, n'abandonnant rien au hasard, savante sans être prétentieuse, elle sut fondre ensemble toutes les qualités qu'elle possède, de façon à former un tout d'une harmonie parfaite. » Elle créa en 1875 Micaëla de *Carmen*, de Georges Bizet, et partit pour Londres. De retour à Paris, elle fit sa rentrée dans le *Pré-aux-Clercs*, puis elle reprit, au mois d'octobre, Rose-de-Mai du *Val d'Andorre* et chanta, au mois de mai 1876, les *Amoureux de Catherine*, de Henri Maréchal, et *Philémon et Baucis*, de Gounod. Elle avait contracté un nouvel engagement pour Londres; mais une maladie de poitrine, qui faillit l'enlever, la força de resilier. Revenue en France, elle épousa le commandant André, et, renonçant au théâtre, elle accompagna son mari en garnison à Angoulême.

CHARACÈNE, nom donné par les Grecs à la région où se trouvait la ville de Charax, en Susiane.

CHARACIAS s. m. (cha-ra-si-ass). Bot. Espèce d'euphorbe, chez les anciens.

CHARACTE s. m. (cha-ra-kte). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des serricornes. ‖ Syn. de CALOPTÉRON.

* **CHARADRIUS** s. m. (cha-ra-dri-uss). Ornith. Nom scientifique du pluvier.

CHARAMAULE (Hippolyte-Mellon-Victor), homme politique français, né à Mèze (Hérault) en 1794. Lorsqu'il eut terminé ses études de droit, il se fixa à Montpellier, où il ne tarda pas à se faire connaître comme un avocat des plus distingués. M. Charamaule était devenu un des chefs du parti libéral avancé lorsqu'il fut élu député à Montpellier en 1834. Il alla siéger à l'extrême gauche, fut réélu en 1839 et ne se représenta pas aux élections de 1842. Toutefois, il n'en continua pas moins à faire à Montpellier, où il était revenu prendre sa place au barreau, une opposition constante à la politique de M. Guizot. Il se signala particulièrement en 1847, lors du grand mouvement d'opinion qui se prononça en faveur de la réforme électorale, et il présida le banquet réformiste de Montpellier. Lors de la révolution de 1848, M. Charamaule proclama la République dans cette ville et fut nommé commissaire dans l'Hérault par le gouvernement provisoire; mais, ayant voulu contenir et modérer l'élan démocratique qui faisait explosion, il fut accusé de défection, et Ledru-Rollin désigna, au mois de mars, M. Brives pour le remplacer. Élu au mois d'avril représentant du peuple à la Constituante dans l'Hérault, M. Charamaule alla siéger dans les rangs du parti républicain modéré, se prononça contre les idées socialistes, vota la constitution, appuya la politique du général Cavaignac, puis, sacrifiant la cause de la liberté à celle de l'ordre qu'il croyait menacé, il donna presque constamment ses votes au gouvernement de Louis Bonaparté, qui avait pris M. Odilon Barrot pour chef de son premier ministère. Réélu à la Législative en 1849, M. Charamaule, tout en manifestant le désir de voir s'affermir la constitution républicaine, se rapprocha de plus en plus de la réaction. Toutefois, il protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et il rentra alors définitivement dans la vie privée.

CHARAMUS s. m. (char-ra-muss). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionides, dont l'espèce unique a été réunie au genre hypsonote.

* **CHARASSIN** (Frédéric), homme politique et linguiste français. — Il est mort à Nice en mai 1876. De retour en France en 1862, il avait vécu depuis cette époque dans la retraite.

CHARAUX (Charles), écrivain et professeur français, né à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) en 1828. Élève de l'Ecole normale, il se fit recevoir agrégé des lettres et professa la philosophie dans plusieurs lycées, notamment à celui de Bar-le-Duc. En 1869, M. Charaux prit le grade de docteur. Depuis lors, il a été nommé professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. On lui doit les ouvrages suivants : *De la méthode morale* ou *De l'amour et de la vertu comme éléments nécessaires de toute vraie philosophie* (1866, in-8°); *De l'art d'enseigner et en particulier de l'enseignement de la morale* (1867, in-8°); *Simple exposé des principes de la philosophie morale* (1867, in-18), réédité sous le titre de *Principes de la philosophie morale* (1868, in-18); la *Pensée et l'amour* (1869, in-12); la *Métaphysique simplifiée et agrandie ou Méditations sur les principes de la philosophie* (1868, in-8°); la *Philosophie et le concile* (1869-1871, 2 vol. in-8°); *Philosophes et savants, dialogues de philosophie socratique* (1870, in-18); la *Crise de cent ans, L'Exilé lorrain, Le Sommet de la cité chrétienne* (1875, in-16), etc.

CHARAVAY (Marin-Etienne), bibliographe, né à Paris en 1845. Il est fils de Jacques Charavay. Il a suivi les cours de l'Ecole des chartes et obtenu le diplôme d'archiviste paléographe (1869). Il dirige l'*Amateur d'autographes*, recueil de documents historiques. On lui doit : une *Notice sur Nicolas Thoynard, d'Orléans*; *rédigé d'après les notes de J.-Ch. Brunet* (1868, in-8°); *Faux autographes, Affaire Vrain-Lucas. Étude critique sur les moyens de reconnaître les faux autographes* (1870, in-8°); *Etude sur la chasse à l'oiseau au moyen âge* (1873, in-8°), etc. Il a donné dans la collection Lemerre une édition de la traduction de *Daphnis et Chloé*, par Amyot (1872).

CHARAX s. m. (cha-rakss — mot gr. qui signif. *pieu*, et par lequel les anciens désignaient aussi un poisson sur la nature duquel on ne peut faire que des conjectures). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des salmones. ‖ Nom scientifique du pantazzo, espèce de sparoïde, séparé des sargues par Cuvier et érigé par lui en un genre distinct.

CHARAXUS, Lapithe qui lutta contre les Centaures, aux noces de Pirithoüs.

CHARBONNEL (Jean-Louis), peintre et graveur français, né à Bélinaise (Aude) (Castal) en 1848. Fils d'un cultivateur du Cantal, il vécut à la campagne jusqu'à l'âge de douze ans. Dès 1860, il vint à Paris pour y étudier l'architecture; mais bientôt son goût pour le dessin et la peinture prit le dessus et il laissa le compas pour prendre la palette. Admis dans l'atelier de Léon Cogniet, M. Charbonnel fit de rapides progrès. Il exposa au Salon de 1866 un portrait de sa jeune sœur, M. de Parieu l'acheta et en fit don au musée d'Aurillac. Cette même année, le conseil général du Cantal, frappé des précoces dispositions du jeune artiste, lui vota une pension annuelle qui lui permit de poursuivre ses études sans souci du lendemain. M. Charbonnel suivit alors les cours de l'Ecole des beaux-arts, où il reçut les leçons de Gérome, et plus tard il fréquenta pendant quelque temps l'atelier de Carolus Duran. A vingt ans, il exposa l'*Apothéose de sainte Marguerite* et le *Joueur de musette*, puis il envoya une *Jeune fille en prière* au Salon de 1869, et en outre : *De l'expectation en médecine* (1857, in-8°); *De l'pneumatisme* (1859, in-8°); la *Médecine empirique et la médecine scientifique, parallèle entre les anciens et les modernes* (1867, in-8°); *Leçons cliniques sur les maladies des vieillards et les maladies chroniques* (1868, in-8°), publiées par M. Ball et rééditées en 1872; *Leçons sur les maladies du système nerveux faites à la Salpêtrière* (1870, in-18); les *Principes* publiés par M. Bourneville et rééditées en 1875.

CHARDALL (Charles DALLARD, connu sous le pseudonyme de Luc), littérateur français, né à Montpellier en 1822. Il a été attaché à l'administration des douanes, et est devenu inspecteur. Pendant ses loisirs, il a composé un certain nombre de romans d'aventures dans le genre de Paul Féval. Nous citerons de lui : la *Ferme aux loups* (1860, 3 vol. in-8°); les *Trois hommes noirs* (1863, 4 vol. in-8°); la *Fille de l'espion* (1863, 4 vol. in-8°); *Geneviève la Rouge* (1864, in-12); la *Belle mignonne* (1865, 5 vol. in-8°); le *Capitaine Fracasse* (1865, 5 vol. in-8°); les *Vautours de Paris* (1867, 2 vol. in-12); le *Bâtard du roi* (1868, in-12); les *Jarretières de Mme de Pompadour* (1868, in-12); *Trois amours d'Anne d'Autriche* (1870, in-4°); le *Capitaine Déa* (1870, in-4°), suite du précédent, etc.

CHARDON (Alfred), homme politique français, né à Bonneville (Savoie) en 1828. Il étudia le droit à Turin, où il se fit recevoir docteur, puis il revint avec succès la profession d'avocat. Après l'annexion (1860), M. Chardon devint membre du conseil général de la Haute-Savoie et s'y fit remarquer par ses idées libérales. Après la chute de l'Empire, il se prononça avec chaleur en faveur de la République. Elu le 8 février 1871 député de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale par 26,440 voix, M. Chardon alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine. Il vota pour la paix, contre les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil des Bourbons, pour la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, contre le renversement de M. Thiers, pour la loi des maires. M. Chardon fit une opposition constante au gouvernement de combat et se prononça énergiquement pour le maintien de la République lors des tentatives de restauration monarchique. « Un seul gouvernement est possible, disait-il au mois d'octobre 1873, c'est la République qui seule peut nous assurer la sécurité dans le présent et dans l'avenir. » Le 19 novembre suivant, il vota contre le septennat, puis il continua à combattre le cabinet de Broglie qu'il contribua à renverser, se prononça contre la loi des maires, l'état de siège, pour les propositions Périer et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Lors des élections qui eurent lieu dans la Haute-Savoie, il fut porté candidat par les républicains. Dans sa profession de foi, il déclarait « nommer d'entre et de liberté, plaçant au-dessus de tout la patrie, il croyait qu'au milieu des compétitions de partis la République seule pouvait nous préserver de ces deux fléaux : les gouvernements et les révolutions. Quant à la révision, si elle était jugée nécessaire, il l'admettait, mais uniquement pour améliorer les institutions dans le sens du principe républicain. Il fut élu sénateur le 30 janvier 1876 par 218 voix.

CHARDON, membre de la Commune de Paris en 1871, né vers 1830 et sommairement fusillé, dit-on, par les troupes de Versailles le 25 mai 1871. Il était ouvrier poêlier et s'occupait depuis quelques années de politique, lorsque éclata la révolution du 4 septembre. Il s'engagea alors dans les cavaliers de la République et profita des séjours fréquents qu'il faisait à Paris pour paraître dans les clubs. Au lendemain du 18 mars 1871, le Comité central le nomma délégué à la préfecture de police auprès du général Duval, dont il était aide de camp. Le 26 mars, il fut élu membre de la Commune par le XIIIe arrondissement, qui lui donna 4,760 voix. Après la mort de Duval, Chardon, qui était revenu sain et sauf de la sortie du 5 avril, fut nommé membre de la commission militaire, puis, sur sa demande, il fut attaché à la commission de sûreté générale, nommé gouverneur de l'Hôtel de ville, puis membre de la cour martiale. Chardon, qui paraît peu dans les réunions de l'Assemblée communale, vota constamment avec la majorité et s'associa à toutes les mesures prises par le parti le plus exalté. Il vota, entre autres, la création d'un comité de Salut public. Lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, Chardon, d'après les journaux de l'époque, se serait trouvé à la préfecture de police, où, pris et reconnu, il aurait été fusillé. Rien n'est venu confirmer cette assertion des journaux, et l'on ignore, en somme, ce qu'il est devenu.

* **CHARENCEY** (Charles-Léonce GOUHIER DE), homme politique français. — Il est mort au mois de juillet 1869. Sous l'Empire, il s'était borné à faire partie du conseil général de l'Orne.

CHARENCEY (Hyacinthe GOUHIER DE), écrivain et linguiste, né à Paris en 1832. Il a employé les loisirs que lui faisait sa fortune à des études philologiques et archéologiques sur des sujets variés et en général fort peu connus. M. de Charencey a publié un grand nombre de travaux dans la *Revue américaine et orientale*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, la *Revue de philologie et d'ethnographie*, les *Mémoires de l'Académie de Caen*, etc. Il est membre de la Société asiatique de Paris. Nous citerons de lui : le *Déluge et les livres bibliques* (1858, in-8°); *De la parenté de la langue japonaise avec les idiomes tartares et américains* (1858, in-8°); *De la classification des langues et des écoles de linguistique en Allemagne* (1859, in-8°); *Compte rendu et analyse de l'histoire des nations cuitisées du Mexique et de l'Amérique centrale* (1859, in-8°); *Recherches sur les origines de la langue basque* (1859, in-8°); la *Régence de Tunis* (1859, in-8°); la *Langue basque et les idiomes de l'Oural* (1862-1866, in-8°); *Des degrés de dimension et de comparaison en basque* (1867, in-8°); *Des affinités de la langue basque avec les idiomes du nouveau monde* (1868, in-8°); *Recherches sur la famille de langues tapijulapane-mixe* (1868, in-8°); le *Mythe de Votan* (1871, in-8°); le *Mythe d'Inos* (1873, in-8°); *Recherches sur la flore ainu* (1873, in-8°). *Essai d'analyse grammaticale d'un texte en langue maya* (1873, in-8°); *De quelques idées symboliques se rattachant au nom des douze fils de Jacob* (1874, in-8°); *De la symbolique des points de l'espace chez les Indous* (1875, in 8°); *Fragment de chrestomathie de la langue maya ancienne* (1875, in-8°); *Essai de déchiffrement d'un fragment du manuscrit Troano* (1875, in-8°); *Ajemmaïd et Quetzalcohuatl, l'Histoire légendaire de la Nouvelle-Espagne* (1875, in-8°).

* **CHARENTE.** — La population de ce département, d'après le recensement de 1872, est de 367,520 hab. Aux termes de la loi constitutionnelle, il nomme 2 sénateurs et 6 députés.

Le département de la Charente, dans la nouvelle organisation militaire, concourt à former la 12e région, 12e corps d'armée, dont le quartier général est à Bordeaux. La subdivision à laquelle il appartient a pour quartier général La Rochelle, résidence du général commandant la 69e brigade d'infanterie. Saint-Jean-d'Angely est le chef-lieu d'un arrondissement maritime, résidence d'un préfet et d'un tribunal maritimes. Le département appartient à la 24e conservation des forêts (1860), et au 11e inspection générale des ponts et chaussées et à l'arrondissement minéralogique de Périgueux.

* **CHARENTON-SUR-CHER**, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. E. de Saint-Amand, sur la rive droite de la Marmande; pop. aggl., 699 hab. — pop. tot., 1,760 hab. ✦ C'était autrefois, dit M. Ad. Joanne, le siége d'une puissante seigneurie qui devint, au commencement du XIIe siècle, l'apanage d'une branche cadette de la maison de Déols. »

* **CHARENTON-LE-PONT**, bourg de France (Seine), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Sceaux, à 8 kilom. E. de Paris, pop. aggl., 6,690 hab. — pop. tot., 7,141 hab.

CHARETON (Jean-Joseph VIEYE, dit), général et homme politique français, né à Montélimar en 1813. Issu d'une famille de cultivateurs, il parvint par son travail à se faire admettre à l'Ecole polytechnique en 1832. De là, il passa à l'Ecole d'application de Metz et fut envoyé comme lieutenant du génie en Algérie, en 1836. M. Chareton prit part, l'année suivante, au siége de Constantine, puis il fut envoyé à Aimbes, où il travailla aux fortifications de cette ville jusqu'en 1843. Devenu capitaine, il retourna en Algérie, fut promu chef d'escadron, partit en 1853 pour la Crimée et prit part à deux reprises devant Sébastopol. Après la prise de cette ville, M. Chareton devint chef du service du génie et peu après lieutenant-colonel. Promu colonel en 1861, il dirigea les travaux des fortifications de Grenoble, puis de Toulon et reçut, en 1867, la croix de commandeur. Au début de la guerre de 1870 contre l'Allemagne, le colonel Chareton fut attaché au 5e corps comme commandant du génie. Il reçut, le 27 octobre, le grade de général de brigade, prit part à l'affaire de Beaumont, à la bataille qui eut lieu devant Sedan, et fut envoyé en Allemagne avec notre armée prisonnière. Il était encore interné à Wiesbaden lorsque les électeurs de la Drôme, où il faisait depuis 1861 partie du conseil général, le nommèrent, le 8 février 1871, député à l'Assemblée nationale par 35,957 voix. Le général Chareton alla siéger dans le groupe de la gauche républicaine, dont il devint un des vice-présidents, et fit partie de la commission de réorganisation de l'armée. Pendant sa captivité, il avait longuement médité sur les causes de nos revers et s'était cherché les moyens de remédier aux défauts de notre organisation militaire. Devenu député, il fit paraître un *Projet motivé de réorganisation militaire de la France* (1871, in-18), comprenant trois projets de loi complets sur le recrutement, l'avancement et l'état des officiers, avec d'importantes considérations historiques et des exposés de motifs. Les vues très-remarquables qu'il y exposait et qu'il reproduisit devant la commission de réorganisation placèrent le général Chareton au premier rang de ceux qui entreprirent de refondre nos institutions militaires. Rapporteur d'une sous-commission, il devint, après la mort de M. Chasseloup-Laubat, rapporteur de la commission tout entière. Non-seulement il fit plusieurs rapports sur le volontariat d'un an, sur l'organisation générale de l'armée, sur l'amélioration du sort des sous-officiers, sur l'organisation des commandements supérieurs de Paris et de Lyon, etc; mais encore il prit une part aussi active que distinguée aux discussions ayant pour objet des questions militaires et le budget de la guerre. Il vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil des Bourbons, la validation de l'élection des princes d'Orléans, contre le pouvoir constituant de la Chambre, pour la proposition Rivet, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien des traités de commerce et la proposition Peray, etc., et soutint à peu près constamment la politique de M. Thiers, pour qui il vota le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de Mac-Mahon, le général Chareton continua à voter avec la gauche républicaine contre toutes les mesures de réaction à outrance présentées par le cabinet de Broglie. Il vota contre la loi sur les tentatives de restauration monarchique, contre le septennat, contribua à la chute du ministère de Broglie, le 16 mai 1874, et, le 19 novembre, mais il refusa ce mandat et donna sa démission. Après la signature des préliminaires de paix (1er mars), il licencia ses volontaires; mais, après l'insurrection communaliste de Paris, le 18 mars, il fut chargé par le gouvernement de reconstituer sa légion à Rennes et de la diriger sur Rambouillet; mais cette réorganisation fut très-lente. L'armée de Versailles s'étant troublée bientôt assez nombreuse pour repousser l'attaque de la Commune et prendre seule l'offensive, M. de Charette et ses zouaves ne furent point appelés à marcher contre Paris. Au mois de juin 1871, le général vendéen consacra sa légion au sacré-cœur de Jésus dans la chapelle du séminaire de Rennes, et le mois suivant les volontaires de l'Ouest furent licenciés. Depuis lors, M. de Charette est rentré dans la vie privée. Au mois de février 1873, il se rendit à Anvers pour y rendre visite au comte de Chambord, et depuis cette démarche il n'a plus fait parler de lui.

Charge de cuirassiers dans le village de Morsbronn, tableau de M. Edouard Detaille. Ce tableau représente un épisode de la terrible journée de Reischshoffen. Le 9e régiment de cuirassiers s'est engagé dans le petit village de Morsbronn pour en débusquer les Allemands qui s'y étaient accueillis par un feu d'une violence extrême. Les obus et les boulets faisant éclater leur tonnerre à chaque coin de rue, mêlant les cris de balles jaillissant de chaque maison où les ennemis se sont retranchés, mêlée lueurs sanglantes sillonnant les nuages de fumée, les crépitements les plus sinistres, les grondements les plus formidables forment un ouragan infernal auquel le 9e régiment oppose en vain la contenance la plus ferme. Une barricade formée de chariots amoncelés arrête et brise l'effort suprême de ces lutteurs héroïques. De même qu'un taureau excité et sans cesse frappé par un ennemi qui se dérobe vient briser ses cornes contre les barrières de l'arène, ainsi ces vaillants soldats se précipitent contre l'obstacle qui ferme la rue de Morsbronn. En vain, un officier placé à leur tête se retourne et, de la main, fait signe à ceux qui le suivent de rebrousser chemin : un élan furieux les emporte; cuvaires et montures viennent s'abattre sur la barricade... Un clairon sonne avec rage, comme pour exciter ses compagnons à se jeter dans les bras de la mort. A droite, deux cuirassiers parviennent à ramener leurs chevaux en arrière. A gauche, un cheval appuyé contre un mur hennit douloureusement.

Cette scène terrible est bien observée, bien composée, et elle est peinte avec une extrême habileté. Cette habileté même nuit un peu à l'impression pathétique; elle se laisse trop apercevoir, elle souligne trop les moindres détails et accentue trop les traits les plus insignifiants. Une œuvre exécutée si soigneusement et si minutieusement ne saurait donner de la guerre une idée aussi profonde, aussi saisissante qu'une peinture largement et vaillamment brossée, comme sont, par exemple, la grande *Bataille* de Salvator Rosa, au Louvre, et la *Défaite des Cimbres* de Decamps. La *Charge des cuirassiers*, peinte par M. Detaille, n'en est pas moins une page d'un réel mérite. Elle a été exposée au Salon de 1874.

CHARGETTE s. f. (char-jè-te — rad. *charger*). Instrument servant à charger les armes à feu portatives lorsqu'on les éprouve.

CHARICLO ou **CHARICLÉE**, femme d'Evêrès et mère de Daugure Tirésias. ‖ Fille d'Apollon ou de Persès et femme du centaure Chiron, dont elle eut Carystus, Ocyroé, Ménalippe, Evippé, Endéis, et même Thétis, suivant quelques auteurs.

* **CHARIOT** s. m. — Techn. Pièce du métier à tisser, nommée aussi CHARIVARI.

Charité (LA), groupe sculpté par M. Paul Dubois, pour le tombeau de Lamoricière, dans la cathédrale de Nantes. La figure dans laquelle le statuaire a incarné la *Charité* ne brille ni par l'élégance du type ni par la richesse du costume. C'est une simple femme du peuple, qui partage entre son enfant et un orphelin les trésors de vie jaillissant de sa féconde mamelle. Elle est vêtue d'une robe d'étoffe grossière qui laisse voir ses pieds nus; un mouchoir enveloppe sa tête et cache entièrement sa chevelure. Sa tête, doucement inclinée vers l'épaule droite, a des traits un peu rudes et grossiers; mais une expression sereine de bonté, de modestie la transfigure et lui met au front une auréole. Avec quelle pureté cette mère nourricière accomplit l'auguste fonction! avec quelle tendresse elle presse et rassemble dans son giron les deux enfants dont sa charité fait deux frères! L'un de ces enfants s'est endormi en tournant vers la lumière son visage alourdi par le sommeil; l'autre tette avidement le sein qui s'offre à lui. Ce sein, que la main du nourrisson cache à demi, tient pudiquement d'un corset ouvert d'un côté seulement. Les deux mains de la jeune femme retiennent l'enfant qui dort dans le giron. « L'ensemble de ce groupe est plein de grâce et de force, a dit M. Burty. L'artiste a surpris sur place cette rêverie passive de la mère qui se donne tout entière, cette avidité tenace de l'être qui boit la vie, cette pose abandonnée et contournée du dormeur. C'est toute la poésie du foyer. Les hommes et les maîtres, depuis le moyen âge français, ont eu une notion aussi saine et aussi large du charme ajusté et doux de la maternité. Peu d'artistes aussi l'ont rendu avec d'une forme aussi ample, d'un dessin aussi correct, d'un modelé aussi souple. » M. About a jugé avec non moins d'enthousiasme l'œuvre de M. Paul Dubois. « L'art divin de la Renaissance, a-t-il dit, n'a rien produit de plus grand, de plus fier, de plus simple, de plus aimable, de plus complètement beau que ce groupe de la *Charité*, qui est la gloire du Salon de 1876... Eussiez-vous l'esprit et les yeux pervertis par vingt années de brocantage à l'hôtel Drouot, vous reconnaîtrez dans cette chaste nourrice une sœur des madones de Raphaël et du grand art, le bel art, cette fleur du génie humain qui semble s'élever sans effort depuis la terre jusqu'au ciel. Cette pose du corps, ce mouvement des bras, cet air de tête, cet arrangement sobre et discret de la tapisserie dont les plis ont trouvé comme par hasard la disposition la plus heureuse, la suavité des demi-teintes du coloriet ce plâtre grossier comme une toile d'André del Sarte ou de Prudhon, tout cela nous transporte à mille lieues du métier, comme Virgile et Racine ont le don de nous faire oublier les misères de la prosodie. »

Le jury du Salon de 1876, d'accord, cette fois, avec la critique, a décerné la grande médaille d'honneur à l'auteur de la *Charité*. Outre ce chef-d'œuvre, M. Dubois avait exposé à ce même Salon un second groupe, très-beau aussi, le *Courage militaire*, destiné au même mausolée.

* **CHARITÉ (LA)**, ville de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. S. de Cosne, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 4,357 hab. — pop. tot., 4,891 hab. Commerce de bois. « Pendant les guerres religieuses du XVIe siècle, dit M. Ad. Joanne, La Charité, malheureusement pour elle, joua un rôle important. En 1560, les protestants y étaient si nombreux que leurs concitoyens finirent par les admettre aux charges municipales. Cette tolérance fut mal récompensée : les dissidents livrèrent La Charité au sieur de Mouy et, malgré sa défense, pillèrent et saccagèrent toutes les églises. Les soldats catholiques du maréchal de La Fayette, ayant recouvré la place, ne montrèrent pas plus de modération. Ce ne fut, comme par toute la France, qu'une guerre de représailles, que ne termina point, en 1569, le massacre de huit cents catholiques et de tous les moines, après un siége de huit jours, conduit par le duc de Deux-Ponts. A la Saint-Barthélemy, vingt-deux huguenots périrent à leur tour. La Charité reçut, en 1576, le duc d'Anjou, qui lui imposa pour gouverneur de Morogues, un calviniste. Les troubles recommencèrent; pour ramener la ville à l'obéissance, il fallut un siége d'un mois conduit par le même duc d'Anjou (1576). Les habitants remuèrent encore pendant la Ligue, à laquelle ils se montrèrent favorables; mais ils ne se révoltèrent plus que pendant la Fronde. Bussy-Rabutin parvint alors à les faire rentrer dans le devoir sans effusion de sang. »

* **CHARIVARI** s. m. — Techn. Pièce du métier à tisser que fait aller la main gauche de l'ouvrier, et dans le bas de laquelle il lance la navette de la main droite. ‖ On l'appelle aussi CHARIOT.

Charlemagne, par M. A. Vétault, ancien élève de l'Ecole des chartes (1876, gr. in-8°). Cet ouvrage est une des publications historiques les plus importantes parues dans ces dernières années. La vie et le règne de Charlemagne n'avaient jusqu'alors été l'objet d'aucun travail spécial; ils n'étaient guère racontés que dans les histoires générales et dans les manuels destinés à l'enseignement. Le rôle joué par le grand empereur dans notre histoire méritait cependant mieux que cela. Outre qu'il a mis fin aux invasions germaniques et musulmanes et qu'il a fondé le pouvoir temporel des papes (partie de son œuvre qui croule aujourd'hui, mais qui a eu une grande influence dans les développements de la société moderne), il travailla plus activement encore à la civilisation en provoquant cette première Renaissance du IXe siècle qui empêcha les lettres de périr tout à fait; il essaya enfin de réaliser, au profit de la France, cette puissante unité politique et militaire que Rome avait su donner au monde. M. Vétault a mis une grande érudition à développer ce beau sujet d'étude; toute la civilisation anticipée du IXe siècle, et que la longue période de barbarie du moyen âge devait en grande partie anéantir, revit dans son livre. Il a, de plus, en pour collaborateurs des artistes de grand talent, MM. Flameng, Bocourt, Duvivier, Hanée, Huzel, dont les magistrales compositions reproduisent, par la gravure ou la chromolithographie, les monuments intéressants du règne, les sceaux, les monnaies, les costumes, des spécimens d'architecture, des vitraux, de meubles, etc. M. Rchard a dessiné, en outre, d'excellentes cartes de l'empire carlovingien. Cependant, il y a une ombre au tableau. M. Vétault est un clérical, et, malgré l'impartialité qu'il s'efforce de mettre dans ses écrits, ce qu'il voit le mieux dans le grand empereur, c'est le restaurateur et, pour ainsi dire, le fondateur de la papauté moderne; son livre est surtout la glorification de Charlemagne comme prince catholique. « Il semble que l'auteur, dit avec raison M. Ernest Dupuin, se soit principalement proposé de développer cette pensée de Boxsuet sur son héros : « Ses conquêtes prodigieuses furent la dilatation du règne de » Dieu, et il se montra très-chrétien dans » toutes ses œuvres. » Il ne faut donc pas s'étonner de voir M. Alphonse Vétault insister sur l'alliance étroite de Charlemagne avec l'Eglise et la papauté, sur la protection qu'il ne cessa d'accorder au clergé, à l'égard duquel son illustre aïeul, Charles-Martel, était loin d'avoir toujours suivi une politique amicale. Nous devons surtout signaler sa constante préoccupation à exalter et, quand il le croit nécessaire pour le besoin de sa cause, pour la gloire de son héros, à justifier soit les actes du saint-siége et de l'épiscopat, soit les faiblesses dont la vie privée de Charlemagne ne fut pas exempte, soit enfin les scandales de sa cour et de sa famille qui attristèrent ses dernières années et en ternirent l'éclat.

» Il ne faudrait pas croire toutefois qu'en convrant le clergé de sa protection, et l'associant, dans une large part, à l'exercice du pouvoir, Charlemagne ait jamais abandonné les droits de l'Etat, ceux de la souveraineté et l'intérêt de ses sujets laïques. M. A. Vétault n'a peut-être pas assez insisté sur ce point, et nous nous permettrons de compléter à cet égard les pages qu'il a consacrées à l'extrême zèle de la politique religieuse du grand empereur. Le clergé, ayant peu à peu envahi un grand nombre de biens particuliers, en circonvenant les jeunes gens riches pour les décider à porter leur patrimoine dans l'Eglise, Charlemagne s'appliqua avec vigilance à réprimer cet abus, et il fit réintégrer dans leurs domaines les familles ainsi dépossédées. Ce fut sur sa recommandation expresse que le concile de Châlons de l'an 813 ordonna « que les » biens fussent restitués aux héritiers natu- » rels qui, par la volonté de leurs parents » et l'avidité des suborneurs, auraient été » exhérédés. » Du reste, cette sollicitude de Charlemagne pour empêcher les biens des familles de passer dans les mains de l'Eglise, et en général pour défendre les droits de la société civile contre les empiétements du clergé, n'est pas un fait qui lui soit particulier. C'est la tradition constante de nos rois, et saint Louis, Louis XIV, pour ne citer que ces deux noms, parce que leur souvenir emporte avec lui l'idée d'une grande déférence pour l'Eglise, ne se sont pas conduits, en pareille matière, d'après d'autres maximes et d'autres règles que le fondateur du pouvoir temporel de la papauté. C'est une tradition que tout gouvernement français et vraiment national doit tenir à honneur de conserver.

» Sous la réserve de ces réflexions que nous a suggérées l'esprit général qui anime l'œuvre de M. A. Vétault, nous devons constater, et nous le faisons avec le plus grand plaisir, que son ouvrage est un des plus remarquables produits de la science historique dans notre siècle. Les origines et le progrès de la maison carlovingienne, les gouvernements de Pépin d'Héristal, de Charles-Martel, le règne de Pépin le Bref y sont retracés dans un ample récit qui prépare et explique la plus belle exposition qui nous ait été présentée jusqu'à présent du règne majestueux de Charlemagne. L'érudition de l'auteur s'y manifeste par l'exactitude de ses recherches, par la profondeur et l'étendue de ses études.